

N° 2026-010

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CDG
POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE**

L'an deux mil vingt-six le 28 janvier, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-et-un janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes CHAMOOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER), FAVRE Maryse (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), LIMONTA VERTHIER Muriel
M. VILLIBORD Guillaume.

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier.

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

dont pouvoirs : 2

Date de publication : 02 février 2026 au 02 avril 2026

Le Président propose, comme chaque année, de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Savoie pour l'intervention d'un archiviste.

Cette convention fixe notamment le coût de la mission qui est de 250 € par jour de travail effectivement réalisé. La durée prévisionnelle de la mission est fixée à 8 jours. Les frais de transport et de repas consécutifs au déplacement effectués par l'intervenant sont remboursés sur justificatifs sur la base des dispositions réglementaires de la Fonction Publique Territoriale.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 19
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19
- nombre de votes « pour » : 19
- nombre de votes « contre » : 0

Vu la nécessité de faire intervenir un archiviste au sein de la collectivité,

Vu la convention de mission temporaire d'archivage proposée par le Centre de Gestion de la Savoie,

APPROUVE la convention de mission temporaire d'archivage établie par le Centre de Gestion de la Savoie, laquelle fixe le coût de prestation à 250 € par jour de travail (+ frais liés aux déplacement et repas) et le nombre de jours d'intervention nécessaire à 8 jours.

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

DIT que les crédits nécessaires au financement de la mission d'archivage seront inscrits au budget primitif 2026.

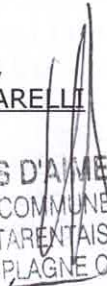
FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 28 JANVIER 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX